

LA LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

N°3 – Juillet 2010



NUMERO SPECIAL PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE

Depuis plusieurs jours, beaucoup de nos compatriotes sont inquiets par les récentes révélations faites dans la presse à la suite d'un rapport parlementaire sur l'enseignement français à l'étranger rédigé par la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) dépendant de la commission des finances de l'Assemblée nationale ; rapport rendu sans aucune consultation des élus des Français de l'étranger.

Ce rapport préconise, en raison de *«son iniquité et son coût pour l'Etat»*, la suspension de la gratuité des lycées français à l'étranger, voulue et mise en place par Nicolas Sarkozy en 2007.

Hervé Féron, député socialiste de Meurthe-et-Moselle, rapporteur de cette mission, estime que la gratuité revient à *«un mini-bouclier fiscal pour les plus riches.»* Selon lui, *«faute d'être plafonnée, cette mesure profite non seulement à des contribuables gagnant jusqu'à 2 M€ par an et qui ne paient pas d'impôt en France.»*

Ainsi, pour la gauche, de trop coûteuse et impossible à financer, la mesure est donc subitement devenue trop injuste. Et pour justifier son futur abandon, il semble désormais bien pratique de montrer du doigt les «riches» expatriés.

Rappelons simplement qu'en France, l'école est gratuite pour tous sans aucune condition de revenus et que nos compatriotes résidant à l'étranger sont loin, mais très loin, d'être des nantis.

Parallèlement, le coût moyen d'un lycéen est de 4.084 € à l'étranger contre 10.710 € en France.

Depuis le temps que nous nous insurgions contre cet a priori, il est triste qu'un élu de la République n'ait que cet argument pour rayer d'un trait de plume une évolution formidable pour les parents d'élèves à l'étranger.

Dans ses propres rangs, des propositions moins radicales -en tout cas portées par des personnalités qui connaissent, quant à elles, le dossier- sont d'ailleurs mises en avant.

Par ailleurs, le Président de la République vient de confier, à la Sénatrice Sophie Joissains et à la Députée Geneviève Colot, une mission de réflexion sur l'avenir de la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger (PEC).

Dans ce cadre, elles ont souhaité au lendemain de leur nomination *«prendre le pouls»* des élus des Français de l'étranger et recueillir leur sentiment sur la manière dont la mesure a été ressentie sur le terrain.

Tout en rappelant que toute mesure est perfectible, le groupe Majorité Présidentielle a rappelé fermement que la prise en charge faisait partie des deux promesses de campagne aujourd'hui tenues par le Président Nicolas Sarkozy et qu'elle avait permis d'abonder le budget alloué à l'AEFE.

Aussi, plutôt que de confondre la prise en charge et le traitement des dossiers de bourses, il est impératif de dissocier ces deux mesures, au risque de perdre les fonds supplémentaires alloués à la PEC.

Il ne s'agit pas d'un débat technique mais bien d'un débat qui se situe sur le plan purement politique. Il nous faut bien garder cela à l'esprit.

Pour le groupe Majorité Présidentielle, les travaux de la mission parlementaire de Mesdames Joissains et Colot, sur le fondement des propositions des uns et des autres, devra se concentrer sur le meilleur emploi possible des montants de la PEC et la pérennisation du système.

Même si le rapport présenté par la mission d'évaluation et de contrôle sur l'enseignement français à l'étranger à l'Assemblée nationale est à prendre en considération, il est néanmoins surprenant que ni Sophie Joissains, ni Geneviève Colot n'en aient été mises au courant.

Pour se faire une idée réellement objective de la question, n'est-il pas plus judicieux d'attendre les conclusions de la mission Joissains-Colot dans quelques jours ?

Les pistes à suivre pour améliorer le système sont légions : plafonnement de l'aide, conditions de revenus, réflexion sur les frais d'écolage, adjonction au budget du ministère de l'éducation nationale, etc.

Cependant, il ne faut pas se leurrer : demander la suppression de la PEC équivaldrait à perdre purement et simplement les montants alloués, surtout en période de crise où tout est bon à reverser au budget général de l'Etat.

Parallèlement, associer la PEC aux bourses scolaires serait une grave et dangereuse erreur. Le budget de l'une ne pouvant bien évidemment être reversé dans l'autre.

Les principaux détracteurs de la mesure le savent pertinemment, mais se gardent bien d'en parler.

A chaud et sans recul, les prises de position «politiques» visant à déstabiliser systématiquement les décisions du Gouvernement ne doivent pas nous faire tomber dans le panneau d'une «guéguerre» inutile.

Ne faut-il pas par ailleurs s'étonner qu'outre l'opposition, certains parlementaires de la majorité cautionnent les propos d'Hervé Féron. N'auraient-ils pas dû au préalable s'enquérir de ceux qui vivent cette mesure sur le terrain ?

La chasse aux niches fiscales obnubile le débat public. Mais plutôt que de les supprimer, le Gouvernement réfléchit actuellement à les adapter dans un contexte économique difficile.



La PEC n'est pas une niche fiscale. Dire le contraire est faux !

Comme toute mesure inédite, son application doit subir des ajustements. C'est en ce sens que nous demandons à ceux qui soutiennent l'action du Président de la République de ne pas prendre -par méconnaissance du dossier- de positions radicales ou de décisions hâtives risquant de fragiliser voire de briser l'élan des réformes importantes et courageuses envers nos compatriotes de l'étranger.

Sophie Joissains et Geneviève Colot ont mené leur mission en toute objectivité et sans aucun a priori.

Elles ont, dans cet objectif, souhaité rencontrer les premiers concernés les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Il serait intéressant de connaître sur quelles bases le planning des auditions du député Féron a été établi pour lui permettre d'arriver à de telles conclusions -conclusions qui feront certainement très plaisir à l'ensemble des parents d'élèves qui ont pu, grâce à la PEC, inscrire leurs enfants dans nos lycées français à l'étranger.

Nous avons même pu lire que la mesure «ruinerait» le ministère des affaires étrangères et européennes ou que la PEC nuirait au rayonnement culturel français à l'étranger.

Soyons sérieux et plutôt que de systématiquement s'opposer ou se plaindre (le syndrome français...), essayons de positiver et de regarder l'avenir en nous demandant comment modifier les curseurs pour faire en sorte que cette mesure prenne toute sa place sans léser certains ou profiter à d'autres.

Les Sénateurs du Groupe Majorité Présidentielle

Christian COINTAT

Christophe-André FRASSA

Michel GUERRY

Christiane KAMMERMANN